[Les violences faites aux femmes]

Vous êtes témoin ou victime de violences au sein du couple, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, prostitution, traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, harcèlement sexuel et violences au travail. viol et agression sexuelle, polygamie.

VIOLENCES FEMMES INFO APPELEZ LE Dépliant élaboré par la DDCS 67 de la DDCS 21



www.stop-violences-femmes.gouv.fr

[Si vous êtes victime]

Accompagnement juridique et psychologique

- **◆ Accord ②** 03 88 24 90 80 Strasbourg, Haguenau, Bischwiller, Molsheim, Schirmeck et Obernai
- **SOS** Aide aux habitants € 03 88 79 79 30 Strasbourg, Sarre-Union et Saverne
- **► Viaduq 67** € 03 88 28 57 62 Strasbourg, Hautepierre
- ▼ Tribunal de grande instance de Strasbourg © 03 88 75 27 27 Bureau d'aide aux victimes © 03 88 75 28 86
- **☞ Tribunal de grande instance de Saverne** ② 03 88 71 61 51 Bureau d'aide aux victimes © 03 88 71 61 51

Si vous êtes victime de viol ou d'agression sexuelle

☞ Le Planning familial Strasbourg © 03 88 32 28 28 Bischheim © 03 88 33 09 15

[...de la prostitution ou de la traite des êtres humains]

alsace-67@mouvementdunid.org

Les violences au sein du couple, comme les autres formes de violences faites aux femmes, sont punies par la loi.

Les contacts utiles dans le Bas-Rhin



SOS Femmes Solidarité © 03 88 24 06 06 Accueil de jour départemental et permanence d'écoute Centre d'information sur les droits

[Si vous êtes victime de violences au sein du couple]

des femmes et des familles (CIDFF) © 03 88 32 03 22

Accès aux droits et accompagnement Strasbourg, Haguenau, Bischwiller, Sélestat, Schirmeck et Wissembourg

Mariée ou non, avec ou sans enfant, vous avez le droit de partir à tout moment. Un départ peut se préparer avec de l'aide.

[Si vous êtes dans une situation d'urgence]

- **☞** Police et gendarmerie © 17 (112 à partir d'un portable/114 malentendants)
- **☞ Pompiers** ② 18
- **☞ SAMU ②** 15 **◆ Urgence hébergement** ② 115

Se renseigner à la mairie

[Si vous avez besoin d'un accompagnement social]

Centre médico-social Vous pourrez y rencontrer une équipe d'intervenants sociaux.

À l'hôpital (service des urgences

[Pour se faire soigner et établir un certificat médical]

ou dans les unités médico-judiciaires) ◆ Auprès d'un médecin généraliste

Qu'une plainte soit déposée ou non, il est important de faire constater le plus tôt possible par un médecin les violences subies, qu'elles soient physiques ou psychologiques. Le certificat médical de constatations est un élément de preuve utile dans le cadre d'une procédure judiciaire,

même si elle a lieu plusieurs mois après.

Gendarmerie © 17 (112 à partir d'un portable/114 malentendants) - Un-e référent-e violences intra-familiales dans chaque brigade

[Pour porter plainte]

- Un-e intervenant-e social-e Centre opérationnel et de renseignements gendarmerie à Strasbourg © 03 88 37 52 99

Police <a>€ 17 (112 à partir d'un portable/114 malentendants) Hôtel de Police de Strasbourg © 03 90 23 17 17

Point accueil victimes: intervenant-e social-e, psychologue Circonscription de Sélestat © 03 90 57 77 20 Circonscription de Haguenau © 03 88 05 21 00